



PROGRAMME PERSONNALISÉ DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE)

Le PPRE suppose un travail stratégique visant à sélectionner un nombre limité d'objectifs réalistes, considérés volontairement comme prioritaires.
(cf rapport de l'inspection générale n°2005-048 de juin 2006)

L'article L. 311-3-1 du Code de l'Éducation précise qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative.»

« Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

Son ambition est de faire partager à tous le « socle commun » de connaissances, de compétences et de culture.

ELEVE	ECOLE/ETABLISSEMENT
Nom :	Nom :
Prénom :	Ville :
Date de naissance :	Classe :

Historique scolaire			Historiques des aides*				
Classe	Année	Ecole/établissement	RASED			APC AP	Suivi extérieur (Préciser)
			Aide pédagogique	Aide relationnelle	Psy. EN		

Compléter par O (Oui)/ N (Non)/ E (Envisagé).

Synthèse des compétences de l'élève			
Evaluations diagnostiques (lorsqu'elles existent)			
Date :	Français :	%	Maths : %
Evaluations mi-parcours (lorsqu'elles existent)			
Date :	Français :	%	Maths : %
Validation du socle à l'issue du :			
Cycle 2 :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Cycle 3 : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Dans quel domaine précis se situent les difficultés ?
Quelles sont les réussites de l'élève dans le domaine concerné ?
Quelles sont les difficultés de l'élève dans le domaine concerné ?
Compétence visée:
Objectifs - <i>Le nombre d'objectifs leviers pour réussir doit être restreint (2 ou 3 au maximum) afin d'effectuer régulièrement des bilans permettant à l'élève et sa famille d'être en situation de progrès observables. Il est préférable de mettre en place un nouveau PPRE avec de nouveaux objectifs aussi souvent que nécessaire.</i>
Indicateurs de réussite (à définir lors de la rédaction du PPRE) :
1 –
2 –

Modalités de l'aide et de l'accompagnement Comment ? Où ? Quand ? Qui ? Un calendrier précis doit être défini. L'aide doit, en premier lieu, être organisée dans le temps ordinaire de la classe.	
A l'école dans l'établissement	Dans la classe
	En dehors de la classe (APC/AP, ateliers, séances dans d'autres classes...)
Après l'école	
En dehors de l'école	
Conseils à la famille	

Activités supports à la conduite du PPRE et à l'atteinte des objectifs :

Ce programme durera _____ semaines jusqu'au _____ .

Une nouvelle évaluation des progrès et des besoins sera alors effectuée.

Signatures

Date :

L'enseignant	L'enseignant spécialisé	Le Principal Le Directeur	L'élève	Les parents
--------------	-------------------------	------------------------------	---------	-------------

Evaluation
Quelles sont les effets des actions sur la construction de la compétence visée ?

Réussites :	Difficultés persistantes :
-------------	----------------------------

Bilan avec l'élève
Pense-tu avoir progressé ? Penses-tu réussir ?

Perspectives pour la suite de l'année

Arrêt	Poursuite	Aménagement
-------	-----------	-------------